



# Rapport de la délégation d'évaluation pré-électorale de l'Institut National Démocratique Élections législatives et municipales mauritaniennes de 2011

31 août 2011

*À partir du 24-27 juillet, l'Institut national démocratique (National Democratic Institute, NDI) a organisé une mission d'évaluation pré-électorale afin d'observer les préparatifs des élections législatives et municipales du 16 octobre 2011 en Mauritanie. La délégation a rencontré des chefs de partis politiques, des membres du parlement, des activistes de la société civile, des représentants de la communauté internationale, des journalistes et des Mauritaniens intéressés par le processus électoral. Les membres de la délégation comprenaient : Francesca Binda, directrice principale du NDI pour la Cisjordanie et Gaza et ancienne fonctionnaire chargée des élections pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; Badié Hima, ancien responsable de l'Association nigérienne pour la défense des droits de l'Homme et actuel directeur-résident du NDI pour le Togo ; Megan Doherty, chargée de programme au NDI pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MOAN) ; et Jacques Veilleux, ancien membre de l'Assemblée nationale du Québec et actuel directeur résident du NDI pour la Mauritanie. Les objectifs de la délégation étaient : d'exprimer le soutien de la communauté internationale pour renforcer en permanence les processus démocratiques en Mauritanie ; d'évaluer l'environnement politique en évolution autour des prochaines élections, ainsi que l'avancée des préparatifs électoraux ; et d'effectuer des observations et des recommandations précises et impartiales. Le travail de la délégation était basé sur la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections lancée aux Nations unies en 2005 et approuvée par le NDI et 36 autres organisations internationales et intergouvernementales.*

*La délégation a bénéficié de l'hospitalité et de la franchise de toutes les personnes rencontrées. Les Mauritaniens continuent à montrer un vif intérêt pour le développement continu de la démocratie.*

## **Synopsis**

Les prochaines élections législatives et municipales en Mauritanie offrent une importante opportunité de renforcer les institutions politiques fragiles du pays. Le paysage préélectoral est marqué par divers facteurs positifs, y compris des médias relativement libres, une véritable envie de la part des partis de la majorité et de l'opposition de développer la base d'un dialogue national sur les droits politiques et les efforts des organisations de la société civile pour prendre part au processus politique en marche.

Cependant, les activistes politiques perdent confiance dans le processus et sont tout particulièrement inquiets du fait qu'il manque au Ministère de l'Intérieur (MDI) la capacité technique de se préparer aux scrutins législatifs et municipaux et l'indépendance nécessaire pour garantir un processus digne de confiance et juste. Le gouvernement a dissous la Commission électorale nationale indépendante (CENI) en 2009, laissant le MDI seul responsable de la gestion des élections. Le manque de clarté demeure également quant à savoir si l'observation nationale ou internationale sera la bienvenue étant donné que le MDI n'a pas répondu aux demandes de rendez-vous du NDI.

Tous les partis politiques étant préoccupés par le prochain dialogue national (le dialogue), peu d'efforts visibles sont faits par leurs soins pour se différencier via des plates-formes traitant des problèmes. De plus, le manque de clarté concernant la structure légale empêche les partis de préparer leurs campagnes et les groupes civiques de préparer une surveillance éventuelle et des efforts d'éducation des électeurs.

Des efforts positifs, comme l'initiative du MDI d'encourager des réfugiés, des anciens esclaves et d'autres groupes marginalisés à ajouter leur nom aux listes électorales, sont contrebalancés par un processus de recensement perçu comme discriminatoire par la population afro-mauritanienne. Alors que le recensement n'est pas expressément lié à la mise à jour du registre électoral, il existe une confusion répandue concernant les liens entre les processus. Étant donné que le MDI est responsable aussi bien de la mise en œuvre du recensement que de la mise à jour du registre électoral, un processus de recensement perçu comme vicié pourrait au final ébranler la crédibilité des listes électorales. Il reste également à voir si le MDI sera capable de respecter l'échéance du 31 août pour finaliser les listes électorales. Fin mai, le ministère lui-même a estimé qu'environ 600 000 Mauritanien (18 % des 3,28 millions d'habitants) n'étaient pas inscrits.

Étant donné le passé d'instabilité de la Mauritanie et les coups d'État militaires de 2005 et 2008, la délégation s'inquiétait du mépris généralisé des échéances constitutionnelles. Selon la constitution mauritanienne, le mandat législatif actuel expire en octobre. Alors que la délégation était rassurée par le souhait des partis d'arriver à un consensus sur le calendrier électoral, il y a eu un manque quasi total d'intérêt concernant l'implication constitutionnelle d'un report des élections. Bien que les élections ne soient pas le seul baromètre de la démocratie, le respect des calendriers d'élections autorisées constitutionnellement dans un pays souffrant d'une histoire politique aussi instable pourrait renforcer la confiance du public et engendrer une meilleure stabilité politique.

Même si les partis de l'opposition et le Président continuent à négocier les conditions du dialogue, le MDI a déclaré que les élections se dérouleraient le 16 octobre. Avec un nombre croissant de questions impliquées par le dialogue à venir, la délégation s'inquiétait du fait que des négociations prolongées puissent devenir une excuse pour retarder les élections en évitant des mesures garantissant un processus transparent et participatif qui conviendrait à tous les partis. Les questions non électorales sur la table du dialogue sont importantes et garantissent une réflexion mûre. Néanmoins, les participants doivent prendre en compte l'urgence du calendrier électoral dans le contexte de la constitution et accorder la priorité à l'établissement d'un accord sur les conditions nécessaires à des élections dignes de confiance. Si les politiciens ont l'intention de retarder les élections, ils doivent développer un plan d'action qui établit des engagements, des échéances et des conséquences fermes.

#### Recommandations clés au gouvernement mauritanien :

- Établir un corps permanent indépendant de gestion des élections ayant pouvoir de décision pour l'organisation de toutes les élections.
- Lever l'interdiction des manifestations pacifiques.
- Sans tenir compte du dialogue à venir, travailler immédiatement avec les partis de l'opposition et de la majorité et les représentants de la société civile afin de déterminer une structure et un calendrier électoral acceptables avec des repères

mesurables afin d'assurer un processus transparent et participatif.

- Fournir aux partis politiques et aux organisations non gouvernementales un accès complet pour observer tous les aspects du processus électoral, y compris l'inscription des électeurs, la période de campagne, le scrutin, la classification et la publication des résultats finaux.
- Prendre les mesures légales et techniques nécessaires pour faciliter l'observation de l'élection par des organisations mauritaniennes impartiales afin de surveiller et rapporter en toute liberté tous les aspects des processus électoraux et politiques.
- Accepter et accréditer les observateurs d'organisations internationales dignes de confiance venus observer les élections.

Il existe un risque réel de crise politique ou constitutionnelle dans les prochains mois. Les Mauritaniens sortent de plus en plus dans les rues pour exprimer leur frustration concernant les négociations prolongées pour le dialogue et le manque d'intérêt apporté aux difficultés économiques et aux tensions sociales affectant leur quotidien. Dans ce climat d'incertitude, les partis politiques mauritaniens ont l'opportunité de travailler ensemble à un accord sur les conditions nécessaires à des élections dignes de confiance, en manifestant également leur capacité à aller au-delà de la posture politique afin que les citoyens puissent faire leur propre choix grâce aux urnes. De plus, les prochaines élections fourniront aux partis une meilleure opportunité de présenter leurs programmes et leurs projets de gouvernance au public que ne le ferait le dialogue plus limité avec le président, dialogue qui, pour l'instant, exclurait la participation de la société civile et de l'ensemble de la population.

### Contexte politique récent

Le 1<sup>er</sup> juin 2011, le MDI a annoncé une révision du registre électoral national en prévision des élections législatives et municipales autorisées constitutionnellement et devant se dérouler le 1<sup>er</sup> octobre. La semaine suivante, le Président Mohamed Ould Abdel Aziz a confirmé la date dans une interview avec l'Agence France-Presse (AFP), disant que « le mandat d'un membre du parlement était de cinq ans, ce qui signifie qu'il devait y avoir des élections le 1<sup>er</sup> octobre, point final. Il n'y aura pas de vide juridique ».

La CENI, organisation pluraliste en charge des élections électorales, a été dissoute après les élections présidentielles de 2009. Bien que la Coordination de l'opposition démocratique (COD), c'est-à-dire la coalition principale des partis de l'opposition, ait exigé la reconstitution de la CENI, le gouvernement a autorisé le MDI à prendre en charge tous les préparatifs électoraux.

Le MDI met à jour les listes électorales de 2009 et inscrit des centaines de milliers de jeunes Mauritaniens ayant atteint

<b>Principaux partis politiques</b>	
<b>Coalition des partis de la majorité (CPM)</b>	<b>Nom du parti</b>
	Union pour la République (UPR)
	Parti républicain pour la démocratie et le renouveau (PRDR)
	Pacte national pour la démocratie et le développement (ADIL)
<b>Coordination de l'opposition démocratique (COD)</b>	Regroupement des forces démocratiques (RFD)
	Union des forces du progrès (UFP)
	Renouveau démocratique (RD)
	Union nationale pour la démocratie et le développement (Tewassoul)
	Parti mauritanien pour l'unité et le changement (HATEM)
	Alliance populaire progressiste (APP)
	El Wiam

l'âge de voter au cours de ces deux dernières années et les autres citoyens qui n'étaient pas inclus sur les listes électorales de 2009, y compris de nombreux réfugiés sans papiers qui sont revenus du Sénégal voisin. L'opposition a critiqué les efforts unilatéraux faits dans le but de réviser le registre électoral et se méfie des dispositions opaques de vérification et d'appel.

Depuis son lancement début juin, les tentatives du gouvernement mauritanien de mener un recensement ont été de plus en plus décriées comme étant discriminatoires pour la population afro-mauritanienne. Il a été rapporté que des fonctionnaires posaient à des Afro-mauritaniens des communautés du nord des questions humiliantes afin de vérifier leur origine ethnique, y compris en demandant aux Afro-mauritaniens de prouver qu'ils n'étaient pas des esclaves et exigeant des personnes parlant le soninké et d'autres dialectes afro-mauritaniens de réciter le Coran et de parler arabe afin de prouver qu'ils étaient citoyens. Un groupe de jeunes Afro-mauritaniens a récemment utilisé Facebook pour lancer une initiative, « *Touche pas à ma nationalité* » et organise aujourd'hui des sit-in et des manifestations à travers le pays.

Le 11 juillet, le parti de l'opposition Union des forces du progrès (UFP) définit le recensement comme ayant « des objectifs douteux, étant dangereux pour l'identité nationale et ayant des procédés chaotiques » et demande un audit du bureau de recensement. En réponse aux plaintes des citoyens, le MDI a organisé un programme télévisuel destiné à partager les informations concernant le processus et à combattre les allégations d'irrégularités. La dernière semaine de juillet, Ibrahima Sarr, président de l'Alliance pour la justice et la démocratie/Mouvement pour le renouveau (AJD/MR) à

prédominance afro-mauritanienne, a effectué des recommandations publiques pour améliorer le processus, en proposant notamment de meilleurs protocoles de recrutement pour les fonctionnaires chargés du recensement et des campagnes d'information publiques dans toutes les langues principales parlées en Mauritanie.

Certains partis menacent de boycotter plutôt que de participer à un processus qu'ils disent être conçu pour assurer la victoire à l'Union pour la République (UPR), actuellement au pouvoir. Fin juin, les partis de l'opposition ont présenté au Président Aziz une plate-forme exposant leur requête d'un dialogue

#### **Historique politique**

- Novembre 1960 : la Mauritanie devient indépendante de la France
- Juillet 1978 : le président de l'après-indépendance, Moktar Daddah, est renversé par un coup d'État militaire
- Décembre 1984 : Maaouya Ould Sid' Ahmed Taya prend le pouvoir lors d'un coup d'État militaire
- Janvier 1992 : Taya gagne la présidence lors d'une élection considérée comme frauduleuse par des groupes de l'opposition et des observateurs externes
- Août 2005 : le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) renverse Taya et annonce un plan pour une transition démocratique
- Juin 2006 : une nouvelle constitution est approuvée par référendum
- Novembre – décembre 2006 : Le RFD gagne la majorité des sièges lors des élections parlementaires
- Mars 2007 : Sidi Ould Cheikh Abdallahi gagne la présidence lors de la première élection présidentielle démocratique de Mauritanie
- Août 2008 : le président Abdallahi est renversé par un coup d'État militaire organisé par le Général Mohamed Ould Abdel Aziz
- Juin 2009 : Aziz et les groupes de l'opposition signent les accords de Dakar afin de mettre un terme à l'impasse politique et s'accordent sur les conditions d'élection
- Juillet 2009 : le Général Aziz gagne l'élection présidentielle contestée par les groupes de l'opposition

officiel sur une série de questions politiques, y compris des standards acceptables pour les élections. La plate-forme du COD demandait des négociations directes avec le Président afin d'arriver à un accord officiel et à l'établissement d'un comité de surveillance mixte majorité-opposition en vue de superviser la mise en application de l'accord. La plate-forme stipulait également que le dialogue se déroulerait dans la capitale, Nouakchott, mais que les partis auraient le droit de faire appel à une médiation internationale en cas d'impasse. Après avoir accueilli des réunions avec la majorité présidentielle, le Président Aziz a rejeté trois aspects majeurs de la plate-forme du COD : l'adoption des accords de Dakar de 2009<sup>1</sup> comme base pour les négociations, l'établissement d'une commission de surveillance mixte et l'utilisation éventuelle d'une médiation internationale.

Les accords de Dakar posent un dilemme. Certains partis de l'opposition, comme le Regroupement des forces démocratiques (RFD), insistent pour que le dialogue se fasse dans le contexte de l'accord qui a mis un terme à l'impasse précédant les élections présidentielles de 2009. Cependant, le Président affirme que les accords de Dakar concernaient les élections de 2009 et ne sont plus valables. Les groupes de l'opposition déclarent que le gouvernement est en violation des accords et qu'il serait difficile d'avoir confiance dans un nouvel accord, alors qu'il est clair que le Président fait peu de cas du précédent.

En réponse à la plate-forme du COD, le Président a émis sa propre demande de dialogue afin de « renforcer la démocratie, l'unité nationale et les libertés civiles ». Le Président déclare qu'il est disposé à discuter « sérieusement et sans tabous » des sujets comprenant l'indépendance du pouvoir judiciaire, le rôle de l'opposition, les préparatifs électoraux et l'accès médiatique. Notamment, la liste de sujets du Président exclut plusieurs préoccupations clés de l'opposition, y compris le rôle de l'armée mauritanienne dans les affaires civiles. Le 27 juillet, soit un mois après avoir soumis son plan d'action initial pour le dialogue, le COD a formellement présenté au Président une plate-forme légèrement modifiée. Dans ce plan d'action révisé, les accords de Dakar sont définis comme « l'accord initié à Dakar et signé à Nouakchott » et les références à la médiation internationale ont été retirées.

La plate-forme nouvellement soumise du COD expose les sujets prioritaires, y compris l'unité nationale, les libertés civiles, la professionnalisation et la dépolitisation des institutions publiques, l'indépendance judiciaire, un bon gouvernement, le rôle de l'armée, le rôle de la presse, ainsi que le code et le calendrier électoral. La plate-forme du COD et la réponse du Président indiquent que « des mesures pratiques vont être prises pour la mise en application » des résultats du dialogue, mais il n'existe aucune information sur la façon dont cela fonctionnera.

Un jour après avoir reçu la plate-forme modifiée du COD, le gouvernement a annoncé que les élections législatives et municipales auraient lieu le 16 octobre au lieu du 1<sup>er</sup> octobre annoncé à l'origine.

Cette annonce a surpris les partis de l'opposition qui avaient espéré négocier un nouveau calendrier électoral au cours du dialogue. Le paysage politique mauritanien est dominé par

---

<sup>1</sup> Suite au coup d'État d'août 2008 lors duquel le Général Aziz a renversé le Président démocratiquement élu Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdellahi, les acteurs politiques mauritaniens se sont réunis à Dakar, au Sénégal, sous les auspices de la communauté internationale afin de négocier la fin d'une impasse politique. Les accords ont préparé le terrain pour les élections participatives en créant une CENI bipartite et en réformant le code électoral. L'accord a également créé un mécanisme de dialogue entre l'opposition et le Président. Depuis juin 2010, le COD a critiqué le Président pour défaut d'utilisation de ce mécanisme.

des négociations de dialogue et il est difficile de savoir quel impact l'annonce du gouvernement aura sur la planification des négociations entre les partis de l'opposition et le Président. Alors que l'opposition et le Président s'attaquent l'un l'autre dans la presse, le public mauritanien est de plus en plus las des manœuvres politiques. En plus des défilés populaires contre le recensement, on assiste à une augmentation récente des grèves et sit-in à travers le pays. Les partis politiques ne font pas d'efforts pour faire campagne ou articuler les plates-formes autour des préoccupations économiques (l'inflation, la flambée des prix de la nourriture et le chômage) auxquelles les citoyens doivent faire face au quotidien.

## **I. Conclusions**

### Administration électorale :

L'annonce du 28 juillet autorise les élections législatives et municipales à avoir lieu en deux tours les 16 et 30 octobre. Étant donné le décret récent indiquant que les élections sénatoriales<sup>2</sup> auront lieu en deux tours le 25 septembre et le 2 octobre, cette annonce a donné au MDI un peu plus de deux mois pour organiser quatre tours d'élections.

La délégation du NDI n'a pas pu obtenir d'informations complètes sur l'avancée des préparatifs électoraux, étant donné que les représentants du MDI ont refusé de la rencontrer et de la mettre au courant. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) fournit un soutien limité au MDI, mais le consultant du PNUD présent au sein du ministère n'a pas pu confirmer si les préparatifs, y compris la désignation des bureaux de vote et le recrutement et la formation des préposés aux urnes, avaient lieu.

Durant ses réunions avec les chefs politiques et de la société civile, la délégation du NDI a rencontré un manque de confiance répandu au MDI, qui est perçu comme opaque et unilatéral dans ses actions. Le MDI doit prendre des mesures pour augmenter la transparence des préparatifs électoraux et communiquer ses efforts à un large public mauritanien.

### *Commission électorale nationale indépendante (CENI)*

Bien que la CENI ait joué un rôle clé dans la supervision des élections de 2006, 2007 et 2009 en Mauritanie, elle n'a pas été reconstituée depuis sa dissolution après la dernière élection présidentielle. La délégation d'observation internationale du NDI pour le second tour de l'élection présidentielle de 2007 a trouvé que le décret établissant la CENI contenait des dispositions permettant sa dissolution immédiate après les élections : un sérieux défaut pour la viabilité à long terme d'un processus électoral juste et transparent. L'écrasante majorité des Mauritaniens rencontrés par la délégation ont exprimé le besoin d'une commission électorale indépendante pour superviser les préparatifs et rassurer le public sur l'impartialité de l'administration et des processus électoraux.

Alors que la plupart des politiciens insistent sur le fait que la CENI doive être formée sur un consensus, il s'agirait d'une tâche lourde, sinon impossible, que de faire examiner des individus par tous les acteurs politiques principaux, ou même par une majorité des 75 partis politiques de Mauritanie.

---

<sup>2</sup> Des élections indirectes d'un tiers de la Chambre haute de la législature ont été indéfiniment ajournées depuis avril.

Une autre approche consisterait à ce que les acteurs principaux s'accordent sur les paramètres de la formation de la CENI et arrivent à un consensus sur un mécanisme de sélection de membres qui soit transparent et permette aux partis de la majorité et de l'opposition ainsi qu'à la société civile de jouer un rôle.

### *Plan d'action constitutionnel*

Selon la constitution mauritanienne, le mandat du parlement expire en octobre. La plupart des politiciens ont exprimé leur conviction selon laquelle les élections seraient reportées en 2012, laissant posée la question de la responsabilité de légiférer pendant ce qui serait une période extraconstitutionnelle. Dans le cas d'un quelconque retard, il est difficile de savoir si des tentatives seraient faites pour prolonger le mandat du parlement actuel, en violation de la constitution, ou qui assumerait la responsabilité de législateur. Étant donné la dominance de longue date de la branche exécutive du pays et une histoire militaire politisée, la délégation a jugé perturbant le manque d'attention accordée au vide juridique à venir. Beaucoup déclarent que la question constitutionnelle pourrait être résolue si un consensus était atteint pendant le dialogue. Une approche possible actuellement à l'étude est de choisir la première séance de l'Assemblée nationale de mai 2007 comme date de début du mandat constitutionnel de cinq ans, plutôt que la date de la dernière élection. Grâce à cette interprétation, les élections pourraient encore se dérouler jusqu'au 27 mai 2012 et être toujours en accord avec la constitution.

### *Loi électorale*

Selon les cercles officiels, s'il n'y a pas de dialogue, les élections auront lieu selon le code électoral de 2009. Néanmoins, si le dialogue a bien lieu, la porte reste ouverte aux amendements par consensus. Plusieurs chefs politiques ont parlé de la possibilité d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale mi-août ou mi-septembre afin de voter formellement sur les révisions acceptées pendant le dialogue.

Les représentants civils et des partis mauritaniens ont exprimé un certain nombre de préoccupations qu'il faudra traiter dans n'importe quel processus de réforme légale, y compris les candidats indépendants, la proportionnalité, les dispositions pour promouvoir une plus grande participation chez les femmes, un processus d'appels transparent et accessible et la question d'inclure ou non des mesures contre le nomadisme politique (le phénomène courant consistant à changer de parti). Si cela devait se produire, la révision de la loi électorale représente une opportunité pour le gouvernement d'engager les partis de l'opposition et la société civile dans le processus et de donner confiance au public dans le code amendé.

Étant donné que les élections sont prévues pour le 16 octobre, le manque d'informations publiques est une préoccupation sérieuse. Le MDI n'a communiqué aucune information concernant l'autorisation donnée à des groupes de citoyens de superviser les élections. Ceci limite leur capacité à organiser des efforts de surveillance intérieure et affecte la crédibilité de tout le processus.

### *Registre électoral*

Le MDI essaie de mettre à jour les listes électorales utilisées en 2009. Il a pris des mesures pour informer les citoyens du besoin de s'inscrire et la délégation a été particulièrement

rassurée d'entendre parler des efforts du ministère pour tendre la main aux populations de réfugiés et traditionnellement marginalisées vivant dans les terres. L'assistance technique donnée au MDI par le PNUD comprend la construction d'un nouveau centre de données pour accueillir la liste électorale. La délégation espérait que le ministère profiterait également de l'opportunité pour donner confiance dans les préparatifs électoraux en fournissant aux partis de l'opposition et aux groupes civiques des informations sur le processus de révision et un accès aux registres électoraux modifiés. À la connaissance de la délégation, il n'existe actuellement aucun groupe de citoyens pour superviser la révision ou informer les citoyens des processus et exigences.

### *Observation internationale*

Il est difficile de savoir si des organisations internationales dignes de confiance seront autorisées à observer les élections. L'observation électorale internationale, lorsqu'elle est effectuée selon les principes acceptés pour les évaluations impartiales, améliore l'intégrité des processus d'élection en encourageant les meilleures pratiques électorales et en dissuadant les écarts de conduite, ainsi qu'en identifiant les problèmes et les irrégularités pouvant mener à des redressements efficaces. Le NDI et d'autres organisations ont organisé des délégations internationales chez les voisins de la Mauritanie, y compris l'Algérie, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Maroc, le Sénégal et la Sierra Leone. La Mauritanie a accueilli des observateurs en 2006, 2007 et 2009.

### Environnement politique pour le déroulement des élections

#### *Dialogue et création du consensus*

Alors que la délégation a été rassurée par l'intérêt des partis de la majorité comme ceux de l'opposition de tenir un dialogue, elle s'est toutefois inquiétée du nombre de questions qu'on s'attend à voir résolues par le processus. La plupart des acteurs politiques s'accordent sur le fait que le dialogue va avoir lieu, mais peu d'entre eux pourraient décrire ce qu'ils attendent du processus de consensus. Alors que de plus en plus de problèmes s'accumulent dans le processus de dialogue, la délégation s'inquiète de l'impact négatif que cela pourrait avoir sur l'environnement électoral. Au cours d'une table ronde avec les médias mauritaniens, un journaliste a commenté que « les citoyens étaient les victimes de ce débat ». De plus, le dialogue devrait avoir lieu entre des négociateurs représentant les partis de l'opposition et la présidence, sans rôle express pour les partis de la majorité ou la société civile.

Selon le plan d'action soumis par l'opposition, le dialogue doit aborder l'unité nationale, la professionnalisation de l'administration, le rôle de l'armée dans les affaires civiles, l'indépendance du pouvoir judiciaire, le code et le calendrier électoral, l'accès médiatique et le rôle formel de l'opposition. Il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que toutes ces questions (notamment les plus importantes ayant trait à la confiance dans les processus politiques) soient résolues du jour au lendemain, surtout lorsque les procédés pour les prises de décision et pour arriver à un consensus ne sont pas clairs. Bien qu'il soit important de discuter de ces questions, la délégation estime que les Mauritaniens auraient tout à gagner d'une attention immédiate à établir des conditions pour des élections dignes de confiance.

Les partis de l'opposition affirment être prêts au dialogue, mais ils ont peu confiance en la sincérité du Président. Plusieurs membres de l'opposition ont fait référence au besoin que le



Président et la majorité ont de faire des concessions et de prouver leur « bonne foi ». La délégation estime que l'opposition devrait également démontrer sa bonne foi. L'une des demandes répétées de l'opposition était le retrait de l'interdiction des manifestations publiques. Une petite grève a eu lieu à Nouakchott pendant la visite de la délégation avec l'un des représentants de l'opposition. Lorsque la délégation a demandé au représentant s'il considérait la volonté du gouvernement d'autoriser la grève comme un signe de bonne foi, le représentant n'a pas donné de réponse claire.

### *Les partis politiques*

La délégation a estimé qu'à l'exception de l'UPR et de Tewassoul, aucun parti ne préparait activement de campagne électorale, ne faisait des efforts pour articuler les plates-formes ou ne tendait la main aux citoyens concernant des questions électorales. La plupart des activités des partis semblaient avoir lieu dans le contexte de préparation ou de réaction aux derniers événements liés au dialogue. Il est clair que les partis politiques font face à d'importants défis d'organisation et pourraient tirer avantage d'une formation et d'un soutien technique.

Ces dernières semaines, plusieurs partis ont menacé de boycotter les élections si leurs préparations étaient perçues comme injustement favorables à l'UPR, actuellement au pouvoir. La délégation a été rassurée d'apprendre par les représentants d'UPR qu'ils s'engageaient à éviter un boycott de l'opposition. Éviter un boycott enverrait un signal fort et positif aux électeurs indiquant que le gouvernement s'engage à mener un processus juste et ouvert.

La délégation a observé que beaucoup de partis paraissaient satisfaits de se contenter de se plaindre de l'impasse politique actuelle plutôt que de présenter des alternatives et des idées claires pour faire avancer le pays. Les partis de l'opposition doivent être prêts à prendre position, au-delà d'une simple dénonciation du gouvernement.

Les partis de l'opposition ont identifié plusieurs mesures que le gouvernement pourrait prendre à court terme pour donner confiance en les préparatifs électoraux, y compris fournir aux partis l'accès aux listes électorales modifiées et créer une CENI impartiale et compétente.

### *Rôle de la société civile*

La délégation a été rassurée par le déploiement des organisations civiques intéressées par la participation au dialogue et aux processus électoraux. Le Forum des organisations nationales des droits de l'Homme (FONADH), la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDHOH) et la plate-forme de la société civile se réunissent actuellement avec des représentants des partis pour aider à soutenir une implication plus importante de la société civile. Alors que la plupart des organisations civiques de Mauritanie disposent de ressources limitées, il existe un certain nombre d'organisations internationales, y compris le NDI, prêtes à assister les groupes civiques dans la conception et la conduite de campagnes d'information pour les électeurs et de soutien pour la surveillance des processus électoraux.

Le tollé public concernant le recensement a amené certains groupes à organiser des campagnes de soutien. Un soutien technique et une formation pourraient leur donner la capacité, ainsi qu'à d'autres groupes civiques, de surveiller les processus politiques, y

compris le recensement et la mise à jour du registre électoral, attirant l'attention sur des améliorations nécessaires et donnant confiance au public. Ces efforts pourraient aller jusqu'à la surveillance des élections elles-mêmes. Alors que les Mauritaniens disposent d'une expérience limitée concernant la mise en place de campagnes surveillées par le public, il existe plusieurs groupes à portée nationale qui ont exprimé un intérêt à faire équipe avec le NDI sur des efforts d'observation intérieure.

Les observateurs d'élections nationales peuvent fournir un soutien inestimable à un processus électoral. Néanmoins, il n'y a eu aucune indication de la part du gouvernement permettant de déterminer si ces observateurs seraient ou non encouragés. Le gouvernement mauritanien doit agir rapidement pour clarifier les paramètres légaux concernant l'observation.

### *Rôle des médias*

Les médias mauritaniens sont relativement libres, mais ce secteur fait face à diverses contraintes, notamment en termes de techniques et de capacité. La délégation a entendu des plaintes concernant un manque d'accès équitable et de couverture des activités des partis politiques par les médias publics et privés. Ces préoccupations ont été reprises dans les discussions avec les représentants du bureau mauritanien d'Al-Jazeera, qui a fait remarquer qu'il était difficile de fournir une couverture « égale » aux 75 partis politiques du pays.

La délégation a rencontré le Président et le Secrétaire général de la Haute autorité de la presse et de l'audiovisuel (HAPA) et a été rassurée par la déclaration d'engagement de l'HAPA quant à un accès médiatique équitable à tous les partis politiques. L'HAPA gère un service de surveillance des médias qui fournit des rapports qualitatifs et quantitatifs sur la couverture. Bien que les représentants de l'HAPA aient déclaré que la surveillance de l'information était publiquement accessible sur leur site internet, plusieurs journalistes se sont plaints de n'avoir aucun accès aux rapports de l'HAPA.

### *Rôle des femmes*

En raison d'une campagne de quotas efficace et d'efforts de la société civile pour stimuler et former des candidates, les femmes ont gagné 18 % des sièges à l'Assemblée nationale et 34 % des sièges au conseil municipal en 2006. En dépit de ces augmentations encourageantes, les femmes font encore face à un certain nombre de contraintes, particulièrement dans les communautés rurales et tribales à l'intérieur des terres.

Les groupes civiques de femmes et les femmes membres des partis sont avides d'opportunités de promouvoir la représentation des femmes et de préparer des candidates à faire des campagnes plus efficaces et plus compétitives. Il est difficile de savoir si le quota de 20 % pour lequel une coalition de femmes a milité avec succès en 2006 sera conservé pour les élections législatives et municipales. Certains acteurs politiques discutent actuellement d'une approche éventuelle de liste nationale pour garantir une répartition de sièges pour les femmes. Le NDI, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la Coopération espagnole fournissent simultanément un soutien et une assistance technique à une coalition intersectorielle et pluraliste de femmes (comprenant de nombreuses activistes de la campagne des quotas de 2006) pour faire pression en faveur d'une augmentation du quota jusqu'à 33 %.

## *Plan d'éducation des électeurs*

Le processus d'éducation des électeurs n'a pas encore sérieusement commencé, et il est trop tôt pour évaluer son éventuelle efficacité. Il est essentiel de procurer aux électeurs des conseils complets et clairs sur où, quand et comment voter. Pendant cette mission, la délégation a détecté une faiblesse dans les informations électorales, par-delà les conjectures sur un report éventuel. Si le gouvernement à l'intention de s'en tenir à la date du 16 octobre, les citoyens doivent alors être informés le plus tôt possible des procédures appropriées.

Étant donné le manque de confiance grandissant dans le processus d'inscription des électeurs, il sera important de compléter les informations données aux électeurs avec davantage d'efforts pour montrer la transparence des préparatifs électoraux. Plusieurs personnes ont exprimé leurs inquiétudes concernant le défi consistant à atteindre les populations illettrées (un peu moins de la moitié de la population de la Mauritanie est illettrée), en particulier au sein des vastes terres rurales du pays. La délégation a suggéré la possibilité d'utiliser les radios, largement disponibles en Mauritanie, pour mener les campagnes d'éducation civique et d'information électorale.

## **II. Recommandations**

À la lumière de ses conclusions, la délégation propose respectueusement les recommandations suivantes :

### *Administration électorale*

- Il est important que les autorités en charge des élections manifestent leur engagement à l'impartialité aux candidats électoraux et au public. Les partis politiques et les organisations non gouvernementales doivent bénéficier d'un accès total pour observer chaque aspect du processus électoral, y compris l'inscription, la période de campagne, le scrutin, la classification et la publication des résultats finaux.
- Afin de donner confiance au public dans ses opérations, le MDI doit établir un mécanisme régulier et formel de consultation et de partage d'informations avec les partis politiques et les organisations de société civile. Une communication et des engagements plus importants avec tous les secteurs de la société permettraient au MDI d'entendre immédiatement les préoccupations du public et apaiseraient, à tour de rôle, certaines appréhensions.

### *CENI*

- Une CENI indépendante et respectée doit être établie de façon permanente, avec la responsabilité d'organiser toutes les élections. Bien qu'il existe de nombreux modèles pour la conception de la CENI, elle doit être constituée en consultation avec la société civile et les partis de l'opposition et de la majorité.
- Il faut accorder à la CENI les ressources humaines et financières pour qu'elle puisse fonctionner de façon à inspirer confiance aux Mauritaniens. Des mesures doivent également être prises pour délimiter les lignes de communication et de collaboration entre la CENI et le MDI dans le but de renforcer et de garantir l'indépendance de la

CENI.

- Un plan de formation doit être conçu pour les fonctionnaires en charge des scrutins pendant la période menant aux élections afin que le personnel soit rompu aux processus exacts. Cela augmentera également la confiance du public dans le processus.

#### *Environnement électoral*

- Afin d'améliorer l'ensemble de l'environnement électoral et d'augmenter la confiance du public dans les processus et les institutions politiques, le gouvernement doit lever l'interdiction des manifestations pacifiques. Le droit au rassemblement pacifique doit être garanti grâce à des protections juridiques et renforcé par des déclarations du gouvernement.

#### *Dialogue sur les questions électorales*

- Le gouvernement doit utiliser le dialogue comme opportunité d'engager une discussion avec un groupe représentatif de chefs politiques et civiques sur une structure et un calendrier électoral acceptables. Tous les participants doivent reconnaître le message négatif qui serait envoyé en cas de retard des élections, à moins qu'il ne soit accompagné de repères mesurables vers un processus transparent et participatif.
- Bien que les questions non électorales sur la table du dialogue soient importantes, les acteurs mauritaniens doivent également prendre en compte l'urgence du calendrier électoral, tel que dicté par la constitution, et donner la priorité à l'établissement d'un accord sur des conditions d'élections dignes de confiance.
- Afin d'augmenter la confiance dans le dialogue et de montrer un soutien international au développement démocratique de la Mauritanie, les organisations internationales doivent explorer la possibilité d'organiser des tables rondes ou des discussions publiques informelles pour aborder la situation actuelle et partager des expériences et des leçons apprises de contextes similaires dans d'autres pays. Facilitées en partenariat avec les Mauritaniens, ces discussions n'interféreraient pas avec le dialogue officiel, mais fourniraient plutôt aux partis de la majorité et aux groupes civiques (actuellement exclus du processus officiel) l'opportunité de se réunir et d'échanger des expériences dans un cadre neutre.

#### *Surveillance des citoyens*

- L'observation intérieure est un moyen important d'engager les électeurs dans le processus démocratique. Le gouvernement doit prendre les mesures légales et techniques nécessaires à l'encouragement de la surveillance intérieure. Une accréditation doit être fournie par des organisations mauritaniennes impartiales pour surveiller et rapporter en toute liberté tous les aspects des processus électoraux et politiques. Un réseau d'observateurs nationaux impartiaux doit être autorisé à réunir autant d'observateurs qualifiés et formés qu'il juge nécessaires. Les partis politiques doivent être encouragés à déployer des agents bien formés pour surveiller le processus électoral. Ces mesures amélioreront la participation des citoyens et la confiance du public.

- La communauté internationale, y compris le NDI, doit soutenir les efforts d'observation intérieure en fournissant un soutien technique aux partenaires civiques afin d'améliorer leur capacité à mener une surveillance impartiale et professionnelle à l'échelle nationale des prochaines élections. Ces efforts aideront à améliorer la confiance du public et à dissuader les fraudes grâce à la présence visible et répandue d'observateurs dans toute la Mauritanie, tout en fournissant des informations plus ponctuelles et représentatives concernant la conduite des élections et de la comptabilisation, et la fiabilité des résultats officiels.

#### *Observation internationale*

- L'observation internationale améliore la transparence et aide la communauté internationale et les citoyens mauritaniens à avoir confiance en les élections. Afin d'augmenter la confiance internationale et du public dans les processus électoraux, le gouvernement mauritanien doit accepter et accréditer les observateurs envoyés par des organisations internationales dignes de confiance.

#### *Médias*

- L'HAPA doit continuer ses efforts pour promouvoir une couverture précise et équilibrée des partis politiques, des éventuels candidats et des questions d'importance nationale dans les médias publics. Étant donné les incertitudes des journalistes à propos de la transparence et de l'accessibilité des rapports de surveillance de l'HAPA, l'HAPA doit faire tous les efforts possibles pour partager publiquement ses conclusions.
- Les journalistes des médias publics aussi bien que privés doivent adopter des standards éthiques, comme un code de bonne conduite, pour garantir une couverture des informations précise et équilibrée pendant la prochaine période de campagne électorale.
- Le développement professionnel des journalistes mauritaniens doit être soutenu par une formation et une assistance technique, comprenant des ateliers sur les règles professionnelles internationales pour couvrir les campagnes électorales et les événements politiques.

#### *Rôle des femmes*

- Les effets à long terme de la structure électorale sur la participation des femmes doivent être surveillés de près et évalués afin de déterminer les meilleurs moyens pour augmenter l'autonomisation politique et la représentation des femmes au parlement, dans les conseils municipaux et à la tête des partis politiques.
- Les femmes mauritaniennes doivent être soutenues dans leurs efforts pour se présenter en tant que candidates et pour participer à tous les aspects du processus électoral et politique. Le NDI, le PNUD, le GIZ et la Coopération espagnole doivent continuer à fournir une formation et une assistance technique aux femmes mauritaniennes pendant et après la période électorale.

- Tous les partis politiques doivent penser à prendre des mesures immédiates pour : identifier et inscrire les partisans à travers le pays ; recruter et nommer des candidates ; placer davantage de femmes à des postes à responsabilités au sein du parti ; et développer des lignes de conduite qui séduisent les électrices.

#### *Soutien aux partis politiques*

- Le NDI (ou toute autre organisation engagée dans le développement politique de la Mauritanie) doit aider les partis politiques à recruter, former et déployer à l'avance des surveillants de scrutin pour les élections. Des surveillants de scrutin plus visibles et plus qualifiés continueraient à augmenter la confiance du public dans les prochaines élections et à améliorer l'organisation électorale des partis politiques les jours d'élection.
- Les partis de la majorité et de l'opposition doivent augmenter l'accent qu'ils mettent sur la négociation d'aboutissements politiques en renforçant le contact avec les électeurs et l'intérêt qu'ils exercent sur eux, ainsi que leurs organisations populaires. Le NDI serait en position d'aider les partis politiques qui feraient ces efforts.

#### *Participation du public*

- Le gouvernement mauritanien doit travailler avec les partis politiques et les organisations de société civile pour garantir que le plus de Mauritaniens possible soient inclus dans les processus politiques et électoraux du pays. Au vu du court délai précédant les élections législatives et municipales, il reste essentiel d'élargir la base des participations dans les processus électoraux et autres processus politiques.
- Afin d'augmenter la confiance dans le registre électoral, le MDI doit ouvrir son centre de données nouvellement construit et fournir aux partis politiques des copies informatisées des listes électorales. Ces listes doivent également être disponibles pour l'examen et la vérification publique par les partis et les électeurs potentiels intéressés.

#### *Plan d'éducation des électeurs*

- Le gouvernement, en collaboration avec les partis politiques, les organisations de société civile et les leaders d'opinion, doit mener une éducation civique approfondie sur l'importance et le besoin d'exercer son droit de vote, ainsi que sur les procédés d'inscription et de vote.

#### *Soutien postélectoral*

- Étant donné la dynamique politique actuelle et le discrédit supplémentaire du parlement posé par un vide juridique, il sera important que les autorités mauritaniennes prennent toutes les mesures nécessaires au renforcement du parlement élu afin de donner confiance dans les institutions politiques et le processus démocratique. Il sera tout aussi important pour les membres mauritaniens du parlement nouvellement élus d'exercer activement les responsabilités qui leur ont été affectées par la constitution.